

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 247

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Blin

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 64 par la phrase suivante :

« Dans le domaine du génie, cela se traduit par des capacités renforcées en matière de franchissement, d'appui à la mobilité, de brêchage et de contre-mobilité. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à souligner les efforts nécessaires à accomplir en matière de génie à la suite des conclusions de la mission d'information sur l'arme du génie. Les capacités de génie sont indispensables à la haute intensité pour assurer la mobilité des forces, notamment sous le feu.

Le rapport a mis en évidence l'importance de renforcer les capacités de franchissement (SYFRALL), d'appui à la mobilité (EGC), de brêchage (EBMZ et SABRE) et de contre-mobilité (minage). Ces capacités sont en partie renforcées par l'actualisation de cette LPM.